Spécialité de Fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54.

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Brevets d'invention
V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Belgique

— On écrit de Mouscron :

Mardi dernier, à 10 heures, ont eu lieu dans la chapelle des dames de Marie, les funérailles de Dame Emérence, supérieure de l'établissement, saintement décédée dans la soixante-deuxième année de son âge, la trente-septième de sa sainte profession.

A peine religieuse, ses supérieures, qui connaissaient ses talents et son caractère, l'envoyèrent à Bruxelles pour y ériger une maison.

Elle s'acquitta de sa charge avec plein succès.

Rappelée à Coloma comme maîtresse de novices, elle semblait être née pour la chose ; bientôt elle dut retourner à Bruxelles fonder une seconde maison qui, en peu de temps excella comme la première.

Elle fut envoyée à Mouscron, en novembre 1867.

On lit dans l'*Escaut* :

Le crime abominable découvert la semaine dernière dans la rue de la Nacelle est toujours le sujet de toutes les conversations. Cette après-midi, le parquet s'est rendu au cimetière du Kiel pour assister à l'exhumation des ossements de l'épouse Mestdagh. Demain nous donnerons les détails.

Un journal gueux flamand de la ville disait samedi dernier que l'assassin Mestdagh est catholique, qu'il se rendait journellement à l'église, et qu'il refusait de manger de la viande le samedi.

On se rappelle que ce journal a écrit à peu près les mêmes lignes concernant Vloeberghs l'assassin de Malines, et cependant, le contraire a été prouvé et reconnu ; Vloeberghs était un gueux et faisait partie des sociétés gueuses. Eh bien, il en est de même de Mestdagh.

L'assassin de la rue de la Nacelle fait partie d'une section libérale de son quartier : il ne mettait jamaisles pieds à l'église, et se moquait de Dieu et du diable. Un jour il a travesti une statuette de la Vierge moitié en homme et moitié en femme, et l'a montrée ainsi au public.

Pour plus amples renseignements, la feuille gueuse n'a qu'à se donner la peine d'aller aux informations chez les plus proches voisins de Mestdagh.

L'ESCAUT nous apprend que Mestdagh (auteur présumé du crime d'Anvers) est affilié à une société gueuse et abonné au *Werker*, organe flamand de l'Internationale.

Voici de nouveaux renseignements empruntés à l'*Escaut* au sujet du crime de la rue de la Nacelle à Anvers : « Dans un nouvel interrogatoire subi devant le juge d'instruction, Mestdagh a persisté dans ses dénégations concernant l'assassinat commis sur Jeanne Verghoets. Il prétend toujours avoir trouvé sa femme morte en rentrant chez lui dans la nuit du 12 au 13 août. Il a découpé le cadavre parce qu'il portait des traces nombreuses de mauvais traitements, qui auraient pu faire supposer que sa femme avait été tuée par lui. Mestdagh reconnaît avoir maltraité son épouse, mais quant à la mort de la malheureuse, elle serait, d'après sa déclaration, le résultat d'un accident.

» Il suppose que Jeanne Verghœts, étant fortement prise de boisson, serait tombée de son lit. L'accusé reste impassible ; il a demandé à lire les journaux qui ont parlé de son arrestation, etc. En entrant dans la prison, Mestdagh a déclaré ne professer aucune religion. »

— La cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation, vient de renvoyer devant la cour d'assises du Brabant l'auteur du meurtre avec préméditation commis sur la personne du chef de la gendarmerie à Wavre.

— Mardi prochain s'instruira devant le tribunal de Courtrai l'affaire dite du *Pèlerinage de Heestert*.

Le 22 avril dernier, vers huit heures du soir, les habitants de Saint-Genois revenaient du pèlerinage de Heestert. Arrivés au *Tireu de Molière*, en face d'un cabaret libéral, le chemin leur fut barré par une cinquantaine de libéraux de tout calibre. M. le vicaire Decuydere réclama passage, mais en vain, et les libéraux se mirent à siffler, à huer, à frapper prêtre et pèlerins. Une rixe s'engagea, qui aurait pu avoir des suites funestes, sans l'intervention de M. le curé de Saint-Genois, qui, après les plus grands efforts, parvint à calmer ses ouailles.

Les prévenus sont au nombre de treize, la plupart libéraux ; quelques pèlerins, qui ont franchement reconnu s'être défendus contre une agression brutale, sont cependant compris dans la poursuite.

Une vingtaine de témoins sont cités à la requête du ministère public.

— La justice a fait lundi une descente au cimetière de Verviers pour procéder à l'exhumation du cadavre d'un individu qu'on suppose victime d'un meurtre ou d'un assassinat.

La victime est un nommé Jean-Joseph B.

Un des fils de la victime est venu dénoncer au parquet de Verviers que son père avait été assassiné. Des mandats d'arrêt ont été lancés par M. le juge d'instruction Cloes, contre la femme de la victime, nommé K..., contre le frère de cette femme, nommé K..., tailleur d'habits, rue Xhavée, et contre la concubine de ce dernier, tous trois d'origine allemande et demeurant à Verviers ; il ont été écoués à la maison d'arrêt.

L'autopsie du cadavre a pu être faite mardi ; les viscères ont été extraits du corps pour être soumis à l'analyse.

Un premier examen a fait reconnaître que le cadavre était ensanglanté ; il en était de même de la chemise. On suppose que la victime est morte étranglée.

— Deux terrassiers qui traversaient le tunnel d'Ougrée, y ont été surpris, jeudi matin, par deux trains venant l'un dans un sens sur une voie, l'autre, dans un autre, sur la seconde: nos deux hommes ne perdirent pas la tête, et se jetèrent aussitôt à plat ventre sur la voie où ils se trouvaient : le train défila sur l'un des deux sans lui causer d'autre mal que des contusions sans gravité; mais souleva, par malheur son compagnon et le lança rudement contre les parois du tunnel; l'on ne sait si le pauvre ouvrier survivra aux blessures qu'il a reçues.

— Le *Journal de Bruxelles* publie l'entrefilet suivant :

Nous apprenons que M. le baron Beyens a été chargé de se rendre à Rome, en mission extraordinaire, pour représenter le Roi aux funérailles de S. M. le Roi Victor-Emmanuel.

M. Maskens, secrétaire de légation, et M. le comte Raymond du Chastel, officier au régiment des guides, sont attachés à sa mission.

— On mande de Nivelles que le sieur Constant X... inculpé de l'assassinat du commandant de la gendarmerie à Wavre, est assez gravement malade. L'instruction serait terminée, mais le transport du prisonnier ne paraît pas avoir lieu de sitôt.

Logogriphe

Fille de l'intérêt et de la vanité,
Je suis chère aux plus grands, les rois me [trouvent belle;
A mes accents il n'est point de cruelles;
J'humanise l'orgueil, j'adoucis la fierté.
Au village, à la cour, on connaît ma puis- [sance,
Partout je suis la clef du cœur :
Jamais, dès la plus tendre enfance,
On ne m'a reproché qu'un peu trop de fa- [deur ;
Entre tous mes amants, un seul plut à mon [père,
Ce fut l'Esprit, il devint mon époux,
Et ce fut d'un lien si doux,
Que naquit l'art de plaire.
Amis lecteurs, vous trouverez
Dans les sept pieds qui comprennent mon [être.
Un tissu dont jadis vous fûtes entourés;
Ce qu'au chapeau d'un galant petit-maître,
On ne voit plus éclater aujourd'hui;
Un ancien magistrat, un commode réduit,
Dans le temple de Melpomène,
Un laps de temps qu'Armide et Céliméne
Trouvent bien court; un habitant des cieux,
Bien fait, jeune, blond, radieux;
Une courroie utile en un manège;
Un animal que l'on trouve en Norwège,
Autre animal encor humble, doux, patient,
Dont Sterne et le fécond Voltaire,
Ont chanté l'humeur débonnaire,
L'esprit benin et le geste éloquent.
Plus une question ; plus une particule,
Qui parfois sur ma main fit pleuvoir la férule;
Un fils du Temps, qui, sur ses tristes jours,
Chasse les grâces fugitives,
La candeur, la gaîté, l'innocence naïves,
Et les trop folâtres amours;
Un élément, deux cités de la France,
L'organe sans lequel il n'est plus d'éloquence;
En tous lieux, en tous temps, d'un journalier [usage.
Lecteur, je suis utile à tout sexe, à tout âge.
Plus ou moins long aussi, selon ceux que je [sers,
Ma forme s'accommode à tous les goûts di- [vers;
L'un veut m'avoir construit en façon polo- [naise
Un autre à l'égyptienne, un autre à la fran- [çaise.
Un adjectif bien cher à votre cœur.
J'offre d'autres rapports, sans doute, mais, [lecteur,
J'ai mis à bout toute ma rhétorique.
Je n'aurai point recours aux notes de musique,
Lieux communs dont souvent on use en pareil [cas,
Et je finis exprès pour ne m'en servir pas.

Le mot du dernier énigme est : *Soufflet*.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. *Dépêche de l'Observatoire de Paris.* Paris 18 janvier, 1 h., soir. — Hauteur du baromètre ; Perpignan, Grenoble, 770 ; Pau, Belfort, 772, Rochefort, Brest, 775. Baromètre très élevé. Vent Nord faible. Température déjà en baisse. Tend à baisser encore. Brouillards.

SERVICE SPÉCIAL

Paris, 17 janvier, 3 h. 10 soir.

M. le ministre des affaires étrangères a tenu à ce que tout le haut personnel de son ministère assistât aujourd'hui au service funèbre qui a été célébré pour le repos de l'âme du roi Victor-Emmanuel.

On remarquait, en conséquence, dans l'assistance, la présence non-seulement de M. Waddington, mais aussi celle du chef de son cabinet, M. de Pontécoulant, de tout le personnel du cabinet du ministre, et de tous les directeurs et chefs de service du ministère.

Paris, 17 janvier, 4 h. et demie, soir.

L'influence du discours de la Reine, à l'ouverture du Parlement anglais s'est fait vivement sentir sur les marchés monétaires de l'Europe.

La bourse de Londres a été très-agitée par suite de l'ouverture du Parlement.

Les consolidés débutent calmes à 95 1/2 5/8; à une heure, on fléchit à 95 3/8 1/2. A 2 heures un quart, on est plus ferme, de 95 5/8 à 95 3/4.

A 2 h. heures 35, le discours de la Reine provoque une baisse de 5/16 : Consolidés, 95 5/16 à 7/16. Marché très-agité.

A Paris, notre bourse débute ferme : Le 3 % à 73, 25 et le 5 % à 109,25.

Sur les premières appréciations du discours Royal, on faiblit jusqu'aux cours de 72,80 et 108,92. On termine à 3 heures un peu plus ferme à 72,95 et 109,05.

Après Bourse, à 3 heures, le 5 % fait 109,15. Mais, à 4 heures, le discours est connu, et l'on descend à 108,85.

Rome, 17 janvier.

Le convoi funèbre est sorti du Quirinal à 10 heures, précédé de plusieurs détachements de troupes.

Le cortége comprenait un nombre très-grand de députations de tous les corps de l'Etat, les sénateurs, les députés, le clergé, les grands officiers de l'Etat, les chefs des missions et les envoyés des gouvernements et des provinces étrangères ; les chevaliers de l'Annonciade, et les représentants des princes appartenant à des familles souveraines.

Ensuite, venait à cheval le premier aide-de-camp de Victor-Emmanuel, portant l'épée du roi défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par le président du Conseil des ministres, le ministre de l'Intérieur, les présidents du Sénat et de la Chambre, deux chevaliers de l'Annonciade.

Venaient ensuite :

Un maître des cérémonies, portant la couronne de fer.

Le cheval de bataille de Victor-Emmanuel.

Les drapeaux de l'armée avec une escorte d'honneur.

Les représentants des instituts, des municipalités, des provinces, des sociétés et des corporations.

Sur tout le parcours une foule immense emplissait les rues et les balcons qui étaient pavoisés de drapeaux couverts de crêpe.

Le spectacle était émouvant.

Le convoi est arrivé à une heure un quart au Panthéon, où le service a été célébré.

Le duc d'Aoste suivait le cercueil.

Nouvelles du soir

Petite Bourse du boulevard, du 17 janvier 1878.

3 /00 72,80 72,72,75.
Emprunt 108,85 90 82 85 83 85.
Italien 72 15 72 05.
Turc 9,70 9,65.
Egypte 160.
Banque Ott. 367 50.
Chemins 273 12.
Florin 63 7/8 3/4.
Extérieure 12 1/2.
Russe 1877 80 7/8 1/2.
Hongrois d. 78 1/16 77 3/4.
Marché faible.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Londres, 17 janvier,
4 h. 45 soir.

L'ouverture du parlement excite le plus vif intérêt. Une grande foule assiège les abords du palais de Westminster. Les tribunes réservées au public, dans la Chambre des lords et dans la Chambre des Communes, sont occupées au point qu'il n'y reste pas la plus petite place libre. Les couloirs qui font communiquer entre elles les deux Chambres sont encombrées de personnes n'ayant pu trouver place dans les tribunes, et c'est à travers cette haie épaisse de curieux que les membres des Communes se rendent chez les Lords pour entendre la lecture du Message royal.

Au dedans comme au dehors, tout le monde est très-anxieux et très-impatient de connaître la pensée de la Reine et du Cabinet.

La Reine n'ouvre pas la session en personne. Lord Cairns, lord grand chancelier et gardien du grand sceau, lit dans la Chambre des lords, le message royal. Après cette lecture, les membres de la Chambre des Communes rentrent dans leur salle et suspendent la séance jusqu'à cinq heures.

Londres, 17 janvier,

A la Chambre des lords et à la Chambre des Communes, les salles de séances présentent un aspect très-animé; les tribunes regorgent de monde.

A la Chambre des Communes un grand nombre de propositions sont annoncées. Le gouvernement, prévenu, propose de nommer lundi une commission d'enquête pour l'expédition des affaires courantes, une autre commission d'enquête pour étudier l'utilité de certains travaux publics à exécuter dans l'Inde au moyen d'emprunts Morgan. Il annonce en même temps l'intention de preposer une résolution réglant l'affaire si controversée des enterrements,

Ensuite l'on propose l'adresse dans les deux Chambres.

Londres, 17 janvier, 7 h. 42, soir.

Chambre des Communes. — Sir Egerton parle en faveur de l'adresse.

Lord Hartirgton prend la parole à son tour. Il combat la demande de subsides militaires.

L'orateur espère que la Chambre n'oubliera pas que la participation de l'Angleterre dans le conflit détruirait probablement toute chance de le maintenir localisé, et ce serait une insigne folie si, dans un moment comme celui-ci, l'Angleterre était amenée à prendre part à la présente lutte.

Sir Northcote répond.

Montagu soutient que le gouvernement devrait soutenir la politique définie par lord Beaconsfield au banquet de Guildhall, le 3 novembre 1876.

M. Mitchell Henry propose un amendement à l'adresse, portant sur le devoir du Parlement d'examiner le plus tôt possible les réclamations nationales si souvent adressées par la population irlandaise.

Plusieurs membres pour l'Irlande appuient cette motion dont la discussion continue.

Le débat sur la question est terminée avec le discours de Montagu.

M. Brooks appuie l'amendement en faveur des Irlandais, ce qui donne une grande animation au débat.

La suite de la discussion de l'adresse est renvoyée à demain.

Chambre des Lords.—(Midhat-pacha assiste à la séance.)

Lord Warncliffe défend le projet d'adresse présenté par lord Loudown.

Lord Granville parle après lui.

Lord Beaconsfield rappelle sommairement que le gouvernement était unanimement décidé à conserver une attitude de neutralité avant que la guerre n'éclatât, et qu'il ne s'en est jamais écarté depuis. L'Angleterre n'est pas isolée et il en trouve une preuve dans le retrait du memorandum de Berlin, par suite de son refus de le signer et dans la conférence réunie sur sa proposition. Ce sont la Russie et la Turquie, et non pas l'Angleterre, qui ont détruit le concert européen. Si les espérances entretenues jusqu'à présent étaient déçues et si, la perspective devenant menaçante, le gouvernement était appelé à défendre les intérêts anglais, il n'hésiterait pas a en appeler encore et toujours au Parlement pour obtenir les moyens d'action.

Aux communes, sir Stafford Northcote parle dans le même sens.

M. Gladstone répond en disant que l'opinion générale considère le discours de la couronne pacifique.

M. Gladstone demande s'il a bien compris la pensée de sir Stafford Northcote, disant qu'il n'a pas de propositions à faire avant de connaître les prétentions de la Russie et ses conditions.

Sir Stafford Northcote répond affirmativement.

M. Gladstone est bien aise d'apprendre qu'il n'y a pas de propositions immédiates prêtes ; et il ne saurait se plaindre de l'avis, donné par le gouvernement, qu'il peut avoir à demander l'aide du Parlement pour des mesures de précaution. Il est clair cependant pour lui, que rien de ce que l'on connaît encore, ne justifie une semblable demande, et, quant à l'observation que le gouvernement ne pourrait pas espérer de réussir à moins d'être soutenu par le Parlement, il n'est pas douteux que même une divergence d'opinions sur cette question nonobstant la grande majorité que possède le gouvernement doit peser d'un poids énorme sur la direction à donner à une question aussi vitale.

Lord Beacosfield pense « que la Chambre admettra que la convocation anticipée du Parlement était raisonnable et justifiée par le changement survenu dans les affaires de la guerre après la chûte de Plevna, et la demande de la Porte ayant pour but de prier l'Angleterre de s'adresser aux signataires du traité de Paris en vue de la paix.

Lord Granville s'est plaint du délai d'un mois qui s'est écoulé entre la convocation et la réunion du Parlement ; mais le Parlement ne pouvait être appelé à se réunir dans les deux heures de la notification faite par les journaux qui reproduisent la pensée et la politique du gouvernement.

La controverse relative à la note Andrassy et au memorandum de Berlin s'est terminée comme elle aurait dû l'être à la dernière session ; mais lord Beaconsfieldnie que dans toutes les négociations qui ont eu lieu lieu à propos de ces documents, il y eût de la part des ministres, la moindre hésitation ou la moindre faiblesse. De pareilles accusations ne devraient jamais être basées sur des insinuations gratuites ou des publications anonymes. Il n'y a pas eu, dès le premier moment, la moindre hésitation dans la politique du gouvernement relativement aux événements importants qui s'accomplissaient dans l'Europe orientale. Longtemps avant le commencement de la guerre, alors que la possibilité de la lutte faisait un devoir au gouvernement de bien examiner quels étaient les intérêts de l'Angleterre qui pouvaient être compromis et menacés, les ministres furent unanimes à décider que le devoir de l'Angleterre. consistait à observer une neutralité stricte, et, de cette politique on ne s'est jamais écarté.

Tout à fait au commencement de la dernière session, le cabinet déclarait que la neutralité serait conditionnelle et qu'elle subsisterait tant que les intérêts britanniques ne seraient pas mis en péril ; ces intérêts furent clairement définis dans la dépêche de lord Derby.

L'orateur trouve que ce n'est pas un des charmes de l'existence de faire toujours des discours, et comme il n'a pas écrit de lettre pendant les vacances, le seul discours qu'il ait prononcé déclarait que rien ne pourrait amener le gouvernement à s'écarter de la politique de neutralité conditionnelle. Il ne peut comprendre sur quoi est basée l'accusation de tergiversation. Lord Granville a qualifié cette politique d'égoïste ; mais le comte Andrassy, dans une note officielle, a déclaré que la politique de l'Autriche était une politique de neutralité conditionnelle et il ajoutait que l'affaire de l'Autriche était de veiller sur les intérêts autrichiens. L'orateur n'a pas connaissance que l'Allemagne ait employé d'expressions plus exemptes d'égoïsme que celle dont le gouvernement anglais s'est servi en poursuivant la même ligne politique qu'ils ont tous adoptée depuis le commencement.

En ayant amené des négociations qui pourront réussir ou non, le gouvernement croit avoir acquis le droit de s'adresser avec confiance au Parlement, s'il approuve cette politique, pour lui demander les moyens de rendre efficace la protection des intérêts anglais. Si le ministère avait isolé le pays, il lui aurait occasionné un préjudice très grave, mais l'armistice en faveur de la Serbie, le retrait du mémorandum de Berlin, parce que qu'il n'était pas sanctionné par l'Angleterre, la conférence tenue sur la proposition, et les négociations récemment engagées prouvent que ce reproche n'est pas fondé.

Au commencement du siècle, au milieu des nationalités vaincues. l'Angleterre seule affirmait son indépendance nationale. Elle n'avait pas peur de rester isolée dans cette cause; et son influence se faisait vivement sentir dans les conseils de l'Europe. Elle pourrait être encore exercée par les ministres pour assurer une paix supportable et durable, mais s'ils étaient appelés à revendiquer les droits et à défendre les intérêts du pays, faudrait-il qu'ils hésitassent d'en appeler de nouveau et toujours au pays pour soutenir l'honneur du royaume et protéger les intérêts de l'Empire.

Le duc d'Argyle qualifie le discours de lord Beacousfield de très-brillant, mais, ajoute-t-il, il ne répond pas à ce qu'on attendait de lui et il élude cette définition de la politique du gouvernement qu'on a le droit de demander au chef du gouvernement. L'expression employée « d'intérêts anglais » ne fait pas mention de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire Ottoman. Quant au Canal de Suez, l'Angleterre ne peut pas permettre que sa route directe de l'Inde soit interceptée. En ce qui concerne le détroit des Dardanelles, tout ce qu'on en a dit, c'est que ce doit être une question européenne. Mais si la Turquie cessait d'être une puissance Européenne, le règlement de la question des navires de guerre soulevée par cet événement deviendrait également une nécessité impérieuse. La possession de Constantinople a été déclarée également une question Européenne, mais si le gouvernement entend que tant que la Turquie sera en état de résister, on doit empêcher la Russie d'y entrer, celà peut soulever les complications les plus graves.

L'adresse est votée et la séance est levée.

Stockholm, 17 janvier.

La session du Rigsdag a été ouverte aujourd'hui.

Vienne, 17 janvier.

La *Correspondance politique* publie la dépêche suivante :

Athènes. 17 janvier.

Des négociations d'une grande importance sont engagées entre la Grèce et l'Angleterre. Elles peuvent avoir, dit-on, pour résultat de faire jouer prochainement un rôle actif à la Grèce à côté de l'Angleterre.

Les Monténégrins sont entrés à Duleigno sans combat.

St-Pétersbourg, 17 janvier.

D'après les télégrammes anglais arrivés ici aujourd'hui, l'Autriche et l'Angleterre auraient fait savoir à la Russie qu'elles ne reconnaîtraient aucun traité de paix qui n'aurait pas reçu leur assentiment. On ne connait rien à Saint-Pétersbourg de pareilles déclarations. L'Angleterre, dans les pourparlers qui ont eu pour résultat de faire partir les plénipotentiaires turcs pour le quartier-général russe, avec la mission de négocier un armistice, a pu s'assurer de nouveau que la Russie entendait respecter pleinement la sphère nettement déterminée des intérêts britanniques ; elle réserve sa coopération à la modification des traités internationaux existants. L'Autriche, aujourd'hui, comme à différentes époques antérieures, manifeste des sentiments conformes à ses relations éminemment amicales avec la Russie. Le point de vue de l'Autriche est le même que celui qu'elle a indiqué dans sa réponse à la demande en médiation qui lui avait été adressée par la Porte.

Bruxelles, 17 janvier.

Le *Nord* trouve que le discours de la reine d'Angleterre est en somme pacifique. Cependant, dit l'organe russe, les Turcs pourront y trouver matière à espérer l'assistance anglaise, s'ils continuent la guerre.

A ce point de vue, le Message n'est pas de nature à favoriser une prompte et heureuse issue des négociations qui vont s'ouvrir à Kazanlik.

Vienne, 17 janvier.

La *Nouvelle Presse libre* confirme que l'Autriche, dans une note présentée avant-hier à la Porte, par le comte Zichy, a protesté contre la conclusion d'une paix séparée avec la Russie.

L'Autriche a conseillé à la Turquie de ne pas accepter les conditions de paix de la Russie. L'Autriche, comme puissance garante du traité de Paris, et eu égard à ses propres intérêts, insiste sur l'opinion, qu'elle a toujours maintenue que la conclusion de paix est pure affaire européenne.

L'Angleterre a remis à la Porte une déclaration analogue.

Lord Loftus, ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, a présenté au Cabinet russe une note dans le même sens.

L'Autriche n'a pas pris part à la démarche du Cabinet anglais à Saint-Pétersbourg,

Le même journal apprend que la Russie, depuis la capture de l'armée de Chipka, a augmenté ses prétentions pour les conditions de la paix. Il paraît aussi qu'on s'attendait à Vienne que la Russie, se conformant aux arrangements antérieurs, ne concluerait pas la paix sans un accord préalable des Trois Empereurs, tandis qu'elle insiste actuellement pour une paix séparée.

DERNIÈRE HEURE

Constantinople, 17 janvier.

Les plénipotentiaires ottomans ont quitté aujourd'hui Andrinople se rendant à Tirnova, station du chemin de fer d'Andrinople à Philippoli où se trouve actuellement le grand-duc Nicolas.

Les négociations commenceraient demain.

Londres, 18 janvier, 5 h.

Le *Times* dit que « rien n'est plus satisfairant que les déclarations du Message et le discours du chef du gouvernement. La réunion du Parlement a dissipé l'anxiété, qui était grande. »

SENAT

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*).

Séance du 18 janvier 1878.

Présidence de M. le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER

M. DE GAVARDIE déclare qu'il n'engage que sa responsabilité.

Il croit devoir signaler à M. Dufaure la *République française* ou mieux anti-française qui a dénoncé les hommes les plus méritants.

L'orateur n'attaque pas M. de Mac-Mahon; mais il est libre d'attaquer les ministres.

Il développe son interpellation.

M. DE GAVARDIE termine en protestant, au nom de sa conscience.

M. DUFAURE fait l'historique des lois municipales et établit que la loi organique n'existe pas. La loi est provisoire.

L'article 18 permet ce que le gouvernement a fait.

Il n'y a donc pas d'illégalité. M. de Gavardie a mal interprété la loi.

M. DUFAURE termine en démontrant que ce n'est pas le gouvernement, mais l'orateur qui s'est trompé.

M. KRANTZ donne des détails sur les travaux de la commission des chemins de fer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*

Séance du 18 janvier 1878.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

La Chambre invalide M. de Rainvilliers par 211 voix contre 186.

M. GOBLET lit le rapport sur le projet d'amnistie des délits de presse.

L'urgence du projet est déclarée.

La discussion est fixée à mardi.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour chasser de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois capsules de goudron *Gugot* pour obtenir rapidement un bien être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaîtra complétement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleur.

Dépôt, à Roubaix, pharmacie COILLE, 14, place de la mairie, et dans la plupart des Pharmacies. 15219

PARIS, 18 janvier. — Clôture de 2 heures.

Colza courant	100 50	mars-avril	59 50
février	99 75	Suc. 88° d., 10/13	54 »»
mars-avril	98 75	4 de mai	65 »»
4 de mai	96 25	» 7/9 disp.	60 »»
Lin courant	72 50	» bl. n° 3 cour.	63 40
février	72 50	Farines 8 m., c.	69 75
mars-avril	72 75	4 de mars	69 00
Spiritueux cour.	58 »»	Mars avril	69 00
février	58 25	Marque Darblay	71 »»

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE
DU 16 JANV. 1878

Par espèce	Amenés	Vendus	Poids moyen	Prix par kilogr. 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes.
Bœufs....	1947	313	1.80	1.61	1.44		1.40 1.66
Vaches...	745	218	1.68	1.60	1.44	1.20	1.00
Taureaux.	108	408	1.45	1.35	1.26	1.24	1.20
Veaux..	951	78	2.16	2.08	1.88	1.72	1.58
Moutons	15.669	29	2.00	1.88	1.76	1.75	1.60
Porcs gras	2863	109	1.60	1.10	1.36	1.34	1.28
Maigres.	16	18	1.40	....	....	1.30	1.50

peaux de moutons: rasée, 4 .. à 9 .. ; en laine de 2... ..

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE
du 16 janv. 1878.

Quant. 880 sacs de 1 hect. (prix moyen)		25 86
id. 193 sacs	id. id.	23 22
Prix extrêmes du blé blanc.		23 à 28
id. du blé macaux		22 à 24
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q.		44

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :
Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras).

Blé blanc	25 05
Blé macaux	22 62

COURS DE HUILES DE LILLE DU 18 JANV.

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	96 50	.. ..	.. ..
—sp. f.-q.	101 50	.. ..	.. ..
Œillette. pied	.. ..	.. ..	.. ..
— rouge.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	83	.. ..	.. ..
Chanvre	.. ..	.. ..	.. ..
Lin du pays	71 50	.. ..	.. ..
Lin étranger	67	.. ..	.. ..

Grand Théâtre de Roubaix
Dimanche 20 janvier
LA NONNE SANGLANTE, grand drame en 6 actes
LE VOYAGE DE M. PERRICHON, comédie en 4 actes.
Bureaux à 7 h. 3/4.— Rideau à 6 h. 1/2.

Grand Théâtre de Lille
Dimanche 20 janvier
TARTUFFE, comédie en 5 actes.
MIGNON, opéra-comique en trois actes.
LES PRÉCIEUSES RIDICULES, comédie en un acte.
On commencera à 5 h. 3/4.

Les personnes souffrant d'*asthme*, d'*oppression*, de *toux nerveuse*, d'*extinction de voix*, peuvent en toute assurance faire usage des Cigarettes indiennes au *Cannabis indica* de Grimault et Cie, pharmaciens. Cette nouvelle médication donne des résultats inespérés, et beaucoup de malades, ne pouvant sous peine de suffocation, rester couchés, ont obtenu un soulagement immédiat par l'aspiration de la fumée de ces Cigarettes. 2 fr. l'étui. 15218

Cie des CHEMINS de FER des VOSGES
Société anonyme au capital de 4,500,000 fr. entièrement versés.

ÉMISSION
De 4,500 OBLIGATIONS de 500 FRANCS
(Ancien réseau.)
Décret de concession du 25 décembre 1867).
Intérêt annuel : **15** *francs (1er janvier et 1er juillet); remboursement au pair en 90 ans, par tirages annuels, à partir de 1879.*

PRIX D'ÉMISSION : 232 FR. 50
(Jouissance du 1er janvier 1877.

PAYAB. : **30** fr. » en souscrivant;
32 fr. **50** à la répartition;
70 fr. » au 1er mars 1878;
50 fr. » au 1er avril 1878;
50 fr. » au 1er mai 1878; contre remise du titre définitif.
232 fr. **50** (faculté d'anticiper à 5 %)

Soit **231** fr. par titre libéré d'avance.
Le placement ressort à **6** fr. **1/2** % l'an, sans compter la prime d'amortissement

L'inscription à la côte sera demandée aussitôt après la souscription. Les obligations des précédentes émissions sont côtées.

Le réseau de la Cie, de 75 kilom. relie Epinal, St-Dié, Remiremont; ces villes si commerçantes où a émigré l'industrie alsacienne.

Par la ligne de Gérardmer (complément de son réseau), la Cie desservira, en juillet 1878, une des stations de plaisance les plus fréquentées.

La Cie de l'Est, livrant bientôt au public la ligne d'Epinal à Neufchâteau, ouvrira, par un raccourci important, la route directe de Paris à la région desservie par le réseau des Vosges.

Les recettes de la Cie, qui n'ont cessé de progresser, vont, par suite de ces ouvertures nouvelles, prendre un rapide accroissement.

En échange de subventions qui atteignent près de 4 millions, l'Etat et le Dépt des Vosges ont prévu le partage des recettes au delà de 12,000 francs sur une partie des lignes, partage qui ne saurait tarder à devenir effectif.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
Le Jeudi 24 Janvier 1878
A EPINAL, au siège de la Compagnie;
A PARIS, chez MM. LEVY-BING et Cie, 102, rue Richelieu, et aux succursales de MM. LEVY-BING et Cie,
à Nancy, Epinal, Mulhouse et Belfort,
Dès à présent, on peut souscrire par correspondance.
15214—4206